

DÉCISIONS APD DU 8 SEPTEMBRE 2015



DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 8 septembre 2015 à 17 h 30

NOMINATION DES PRÉSIDENTES DE DÉBATS

01.01 Que les personnes suivantes assument la présidence des débats aux Assemblées des personnes déléguées pour 2015-2016 :

- André Patry
- Véronique Patry
- Pierre Payette
- Isabelle Robillard
- Frédéric Vézina
- Donald l'Espérance
- Mario Lemelin (SEBL)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01.02 Que le point de décision « Élection fédérale et location de locaux d'écoles de la CSDM » soit ajouté à l'ordre du jour.

01.03 Que le point d'information « Retour sur la remise des notes manuellement versus GPI en juin 2015 » soit ajouté à l'ordre du jour.

01.04 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé:

1. Mot de bienvenue
2. Nomination des présidences d'assemblées
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption d'un procès-verbal
5. Présentation des nouvelles personnes déléguées
6. Règles d'assemblées
7. Élection fédérale et location de locaux d'écoles de la CSDM
8. Retour sur la remise des notes manuellement versus GPI en juin 2015
9. Négociation nationale / État de situation
10. Bulletin unique
11. Sujets divers



ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

01.05 Que le procès-verbal de la 12^e Assemblée des personnes déléguées, tenue le 9 juin 2015, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 11 septembre 2015, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ÉLECTION FÉDÉRALE ET LOCATION DE LOCAUX D'ÉCOLES DE LA CSDM

01.06 Amendement à la proposition 1 Bergeron : remplacer la fin par « ...à ce que les fruits de la location du DGEF soient remis dans le budget du CÉ de chaque école où seront organisés des bureaux de scrutin, pour qu'ils soient utilisés pour payer du matériel remis aux enfants dans le but de diminuer les frais des parents ».

01.07 Dans l'éventualité où la CSDM conclurait des ententes de location de locaux de ses écoles avec le Directeur général des élections fédérales (DGEF) pour l'organisation de bureaux de scrutin en vue de l'élection du 19 octobre 2015 :

1) Que l'Alliance manifeste par écrit à la CSDM son accord à une telle entente de location conditionnellement à l'article 93 de la LIP et à ce que les fruits de la location du DGEF soient remis dans le budget du CÉ de chaque école où seront organisés des bureaux de scrutin, pour qu'ils soient utilisés pour payer du matériel remis aux enfants dans le but de diminuer les frais des parents ».

2) Que l'Alliance achemine la proposition ci-devant mentionnée aux représentants des enseignants aux Conseils d'établissements afin de la présenter en séance régulière dans le but de son adoption.

3) Que l'Alliance publicise par voie de communiqué aux médias écrits, électroniques et sociaux cet engagement en faveur de la gratuité scolaire dès la semaine du 14 septembre 2015.